CHARTA CIRCULI

THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

TEGRITY.AI

Charte constitutive et opérationnelle du cercle international de recherche sur l'intégrité des systèmes humains-technologiques

La présente Charta ne crée aucune personne morale distincte. Elle organise un Circulus de The Integral Management Society.

Approuvé le 2 août 2026

— Genève —

Document	Charta Circuli Tegrity.AI
Statut	Propositum (proposé)
Circulus	Tegrity.AI
Dénomination descriptive	Cercle international de recherche sur l'intégrité des systèmes humains-technologiques
Personne morale	The Integral Management Society
Organe approbateur	Consilium Societatis
Références normatives	Statuta Societatis et Corpora Normarum dans leurs Editiones les plus actuelles applicables
Exemplar Authenticum	[à attribuer lors de la Receptio]
Sensibilité	Public, sauf annexes, données, preuves ou registres expressément classifiés

BE INTEGRAL • MAKE IT INTEGRAL • TRANSCENDIT • THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

PRÉAMBULE

Tegrity.AI est constitué comme Circulus de The Integral Management Society afin de donner une forme institutionnelle stable, ouverte à la recherche et internationalement coopérative à un corpus développé à partir de systèmes réels, de transformations organisationnelles, d'architectures d'information, d'opérations critiques et d'interactions prolongées entre personnes et technologies.

Le Circulus adopte AI Integrity Management comme objectif principal, dans un sens plus large qu'une fonction de conformité de l'intelligence artificielle. Il étudie et développe les conditions permettant de préserver l'intégrité des systèmes humains-technologiques : systèmes dans lesquels des personnes, organisations, données, modèles statistiques, règles déterministes, logiciels, infrastructures, procédures, incitations et responsabilités agissent ensemble et se transforment mutuellement.

Dans cette perspective, l'intégrité ne signifie ni perfection, ni absence de risque, ni simple conformité documentaire. Elle désigne la capacité d'un système à rester suffisamment cohérent avec sa finalité, ses contraintes, ses preuves, ses responsabilités et ses capacités humaines, y compris lorsque son contexte change, lorsque l'information est incomplète et lorsque les modèles formels divergent de la réalité opérationnelle.

La présente Charta a vocation à être utilisée comme instrument de travail presque autonome au niveau du Circulus. Cette autonomie intellectuelle et opérationnelle n'altère toutefois ni l'unité juridique de la Societas, ni la prévalence des Statuta Societatis, ni les compétences de l'Assemblée générale et du Consilium Societatis.

Article 1 — Dénomination, nature et unité juridique

1. Le cercle est dénommé Tegrity.AI, ci-après le Circulus.

2. Tegrity.AI est à la fois la dénomination institutionnelle et l'identité publique de recherche du Circulus. La dénomination descriptive « Cercle international de recherche sur l'intégrité des systèmes humains-technologiques » peut être utilisée pour en expliciter la fonction.

3. Les expressions Tegrity.AI, Tegrity AI, Tegrity.AI Circle et Cercle Tegrity.AI désignent le même Circulus et ne créent aucune entité distincte.

4. Le domaine tegrity.ai et les pages, séries, programmes, observatoires, groupes de travail ou initiatives qui y sont publiés constituent des identités fonctionnelles ou documentaires du même Circulus, sauf décision expresse contraire de la Societas.

5. Le Circulus est une structure interne reconnue de The Integral Management Society, ci-après la Societas ou la Société.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

6. Le Circulus ne possède pas de personnalité juridique propre et ne divise ni le patrimoine, ni la responsabilité ultime, ni la personnalité juridique de la Societas.

7. Dans les contrats, actes formels et engagements autorisés, la formulation juridique est : « The Integral Management Society, agissant par l'intermédiaire de son Circulus Tegrity.AI ».

8. Le Circulus agit conformément au droit applicable, aux Statuta Societatis, aux décisions valides des organes compétents, aux Corpora Normarum applicables et à la présente Charta.

Article 2 — Ancrage statutaire, actualisation normative et règle de prévalence

1. Dans la présente Charta, l'expression la Societas ou la Société désigne The Integral Management Society dans son unité juridique et institutionnelle, publiquement représentée dans son ensemble par integralmanagement.org. Lorsque la présente Charta vise les organes centraux, la fonction de contrôle documentaire ou le Corpus Normarum commun de la Société, elle vise donc l'architecture maintenue par integralmanagement.org.

2. La présente Charta est fondée sur les Statuta Societatis dans leur version la plus actuelle applicable, telle qu'elle est identifiée dans la Liste maîtresse des documents et registres tenue conformément à la Procédure de contrôle des documents, registres, lignages et Corpora Normarum de la Société.

3. Toute référence faite dans la présente Charta aux Statuta Societatis, à la Procédure de contrôle documentaire, à un Corpus Normarum, à des Principes, à une Politique, à une procédure, à un registre ou à un autre instrument contrôlé vise par défaut son Editio la plus actuelle, valide et applicable enregistrée dans la Liste maîtresse des documents et registres et, lorsque pertinent, dans le Registrum Receptionum.

4. La mise à jour de l'Editio applicable dans la Liste maîtresse des documents et registres actualise automatiquement la référence utilisée par Tegrity.AI sans qu'une nouvelle Editio de la présente Charta soit nécessaire, sauf lorsqu'une norme du Circulus fixe expressément une Editio déterminée ou prévoit une période transitoire.

5. Lorsqu'une norme propre à Tegrity.AI fixe expressément une Editio déterminée, cette fixation indique son motif, son champ, sa durée ou condition de revue et sa relation avec les actualisations ultérieures de l'Exemplar Authenticum maintenu par le Curator compétent.

6. Toute norme ou Corpus Normarum publié dans la Liste maîtresse des documents et registres qui vise une fonction, un risque, une activité ou un champ applicable au Circulus est obligatoire pour Tegrity.AI lorsqu'aucune norme propre au Circulus ne régit valablement ce même champ.

7. Pour les activités de recherche et développement, Tegrity.AI effectue par défaut la Receptio des Principes de recherche, développement, propriété intellectuelle et coopération d'IMSV.org dans leur Editio la plus actuelle applicable, ainsi que des Politiques 1 à 5 correspondantes dans leurs Editiones les

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

plus actuelles applicables, notamment en matière de missions et dépenses de projet, allocation inter-entités, parties liées, recherche et propriété intellectuelle, gouvernance, pouvoirs, conflits et registres.

8. Une norme propre au Circulus peut compléter ou adapter une norme partagée à son contexte scientifique ou technique, mais ne peut être présentée comme remplacement silencieux de l'Exemplar Authenticum maintenu ailleurs.

9. Lorsqu'une norme propre au Circulus entre en contradiction, en chevauchement ou en divergence avec une norme partagée publiée dans la Liste maîtresse, le responsable du Circulus saisit la fonction de contrôle des documents et registres de la Société. La divergence est enregistrée, qualifiée et résolue par interprétation compatible, délimitation des champs, période transitoire, adaptation locale documentée, nouvelle Editio ou arbitrage du Consilium Societatis.

10. Aucune divergence durable ou inter-Circuli ne peut rester implicite. La Liste maîtresse, le Registrum Receptionum et les Nexus concernés doivent permettre d'identifier clairement quelle règle s'applique, dans quel champ et sous quelle autorité.

11. En cas de conflit, l'ordre de prévalence est le suivant : droit impératif; Statuta Societatis; décisions valides de l'Assemblée générale; décisions valides du Consilium Societatis; Corpora Normarum obligatoires applicables; présente Charta; normes propres au Circulus; lignes directrices et documents non obligatoires.

12. Toute disposition incompatible avec une norme supérieure est suspendue dans la mesure nécessaire, sans invalider automatiquement le reste de la Charte.

Article 3 — Principes directeurs de l'intégrité sociotechnique

1. Les systèmes contemporains sont sociotechniques : leurs résultats ne proviennent ni des personnes seules ni des technologies seules, mais de leurs interactions, de leurs dépendances, de leurs règles, de leurs représentations, de leurs incitations et de leur contexte.

2. L'intégrité d'un système dépend de l'alignement suffisamment vérifiable entre sa finalité déclarée, sa structure réelle, ses données, ses modèles, ses décisions, ses contrôles, ses capacités humaines et ses effets observables.

3. Une conformité formelle ne prouve pas l'intégrité opérationnelle. Un système peut respecter une procédure tout en devenant fragile, incohérent, inéquitable, non explicable ou incapable de détecter que ses conditions de validité ont changé.

4. Les personnes ne sont pas de simples contrôleurs externes de la technologie. Leur jugement, leur connaissance tacite, leur capacité d'interprétation, leurs limites cognitives, leur autorité, leur travail compensatoire et leurs droits font partie de l'architecture du système.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

5. Les technologies ne sont pas de simples outils neutres. Elles modifient la distribution de l'information, de la visibilité, du pouvoir, de la charge cognitive, de l'attribution, de la responsabilité et des options d'action.

6. Le Circulus étudie l'intégrité durant tout le cycle de vie : conception, acquisition, données, entraînement, configuration, déploiement, exploitation, supervision, adaptation, incident, retrait et préservation des preuves.

7. Le Circulus adopte une approche evidence-led : les mécanismes éprouvés sur le terrain, les reconstructions historiques, les observations de praticiens, les hypothèses générales et les modèles formels doivent rester distingués.

8. Le Circulus préserve les résultats négatifs, les contradictions, les cas qui ne confirment pas les hypothèses et les limites de généralisation.

9. La finalité n'est pas de remplacer les disciplines spécialisées de sûreté, sécurité, conformité, éthique, gouvernance, architecture, exploitation ou facteurs humains, mais d'étudier leurs interfaces, leurs lacunes de coordination et les conditions dans lesquelles une intégration produit de la valeur.

Article 4 — Origine, histoire et continuité de recherche

1. Le Circulus s'inscrit dans une trajectoire de plus de vingt ans de recherche, architecture, transformation, opérations critiques et développement de systèmes dans des environnements où les références, fournisseurs, données ou capacités institutionnelles étaient insuffisants.

2. Une partie de cette trajectoire provient des travaux de recherche et développement technologique, de systèmes distribués et de gestion de l'information associés à l'environnement Nokia R&D, puis de la pratique indépendante et de Corbera Networks.

3. Les systèmes historiques mentionnés dans la présente Charta — notamment GEPLAN, xSeil, Phylons, AICM et les matériaux méthodologiques associés — ont été développés avant la constitution de Tegrity.AI dans des cadres professionnels, industriels ou institutionnels distincts. Ils ont été apportés par des membres à la Societas afin d'être préservés, documentés, étudiés, reconstruits, comparés et, lorsque les droits, preuves et ressources le permettent, poursuivis ou évolués dans un cadre de recherche responsable.

4. Ces cas ont révélé des mécanismes récurrents : information partielle, contraintes dures, perturbations continues, boucles planification–exécution, réallocation dynamique, dépendances cachées, travail humain compensatoire, attribution insuffisante et perte de capacités lors des transformations.

5. Le travail institutionnel a été organisé en trois couches : reconstruction historique de ce que les systèmes ont réellement fait; extraction des capacités et mécanismes récurrents; formulation de concepts, hypothèses, architectures et méthodes susceptibles d'être examinés indépendamment.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

6. En 2025, le travail comprend la réception institutionnelle des apports, la récupération et l'organisation des preuves, la reconstruction des systèmes historiques, la préparation de séries, de field notes, de cartes fonctionnelles et de dialogues, ainsi que l'examen de leurs possibilités d'évolution scientifique et méthodologique. La consolidation publique principale et l'architecture du Circulus se développent en 2026.

7. Le nom Tegrity.AI organise publiquement le travail de recherche réalisé sur ce corpus apporté à la Societas. Il ne transforme pas rétroactivement les projets historiques en projets propres de Tegrity.AI, ne fait pas du Circulus leur propriétaire et ne transfère pas automatiquement leurs droits, actifs, contrats, responsabilités ou possibilités d'exploitation.

8. La conclusion défendable n'est pas que les théories générales ont déjà été validées. Le corpus historique fournit une base réelle, researchable et institutionnellement significative pour une recherche plus approfondie.

Article 5 — Ancrage en Suisse et fonction internationale

1. Le Circulus agit au sein d'une association suisse ayant son siège officiel dans le canton de Genève.

2. Genève constitue un point d'ancrage adapté au dialogue international sur la technologie, les droits humains, la gouvernance, les standards, la conformité, la cybersécurité, la responsabilité des entreprises et la coopération scientifique.

3. Le Circulus peut établir des relations avec des universités, chercheurs, praticiens, entreprises, organisations internationales, organismes de normalisation, associations professionnelles, autorités et communautés techniques dans plusieurs pays.

4. La participation à une conférence, consultation, groupe, université ou institution ne crée pas à elle seule un partenariat, une validation, un endossement ou une affiliation formelle.

5. Le Circulus recherche une pluralité géographique, disciplinaire et professionnelle afin de limiter la capture par un fournisseur, un secteur, une juridiction ou une école de pensée.

Article 6 — Objet propre du Circulus

1. Le Circulus a pour objet de développer, étudier, documenter et mettre à l'épreuve AI Integrity Management comme champ sociotechnique de coordination, d'architecture, de mesure et de responsabilité applicable aux interactions entre personnes, organisations et systèmes technologiques.

2. AI Integrity Management vise la capacité durable d'une organisation ou d'un écosystème à maintenir la sécurité, la sûreté, la conformité, l'éthique, la cybersécurité, la fiabilité opérationnelle, la qualité des

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

données et modèles, la traçabilité, la résilience, l'explicabilité proportionnée, la supervision humaine et l'adaptation responsable de ses systèmes d'IA et systèmes numériques connexes.

3. Le Circulus ne présuppose pas qu'AI Integrity Management doive toujours devenir une fonction unique. Il examine si la forme pertinente est une fonction intégrée, une couche de coordination et de responsabilité, une fédération de fonctions spécialisées, un langage commun de contrôles et mesures, ou seulement un vocabulaire de recherche.

4. Le champ comprend les systèmes d'IA mais ne s'y limite pas lorsque des systèmes non-IA, des processus humains, des architectures d'information ou des infrastructures déterminent l'intégrité du système global.

5. Le Circulus étudie en particulier les environnements mission-critical, adaptatifs, complexes, réglementés, distribués ou soumis à des changements de régime.

6. L'objet est exercé comme développement spécialisé des buts de la Societas relatifs à la gestion du changement, à la création et préservation des capacités, à la provenance, à la juste attribution et à la recherche en conditions de frontière.

Article 7 — Objectifs spécifiques

1. Définir avec précision le champ, le vocabulaire, les limites et les questions ouvertes d'AI Integrity Management.

2. Étudier les interactions entre jugement humain, connaissance tacite, organisation, données, modèles, logiciels, infrastructures, règles, incitations et décisions.

3. Identifier les lacunes de responsabilité et de coordination entre sûreté, sécurité, gouvernance, conformité, éthique, explicabilité, exploitation, gestion des données et résilience.

4. Développer Structural Awareness comme capacité de voir les dépendances, contributions et éléments porteurs réels d'un système avant d'intervenir.

5. Développer Regime Awareness comme capacité de déterminer si les conditions rendant une décision, un modèle ou un contrôle valide continuent d'exister.

6. Étudier les architectures d'intégrité opérationnelle combinant composants statistiques, règles déterministes, contrôles experts, monitoring, garde-fous, escalade humaine et responsabilité organisationnelle.

7. Étudier Adaptive Integrity : comment les contrôles peuvent s'adapter sans dissoudre les invariants, l'auditabilité ou la responsabilité.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

8. Mesurer et réduire Human Intelligence Debt, c'est-à-dire la capacité humaine consommée par la réconciliation, la supervision excessive, la fragmentation, la ré-entrée et le travail compensatoire.

9. Étudier le Cost of Clarity, l'Attribution Gap et l'Informational Friction comme mécanismes de dégradation de la décision, de la transformation et de la préservation des capacités.

10. Reconstruire des systèmes et cas historiques à partir de code, documents, preuves opérationnelles, archives, entretiens et traces de certification, en distinguant strictement les niveaux de preuve.

11. Produire des field notes, working papers, taxonomies, protocoles, modèles, métriques, architectures comparatives et ressources ouvertes utiles indépendamment de toute activité commerciale.

12. Identifier les travaux antérieurs, concepts adjacents, différences disciplinaires, confounders, contre-exemples et limites de généralisation.

13. Créer des conditions de dialogue entre chercheurs, praticiens, autorités, organisations, communautés de standards et autres Circuli de la Societas.

14. Préserver et attribuer correctement les contributions humaines, techniques et institutionnelles, notamment lorsqu'elles sont invisibles dans les registres formels.

15. Favoriser une innovation qui augmente les capacités humaines et organisationnelles au lieu de transférer silencieusement la charge, le risque ou la responsabilité aux personnes.

16. Contribuer à des systèmes capables de détecter, contenir, expliquer, escalader, s'abstenir, se dégrader avec grâce ou transférer le contrôle lorsque leurs conditions de sûreté ne sont plus garanties.

Article 8 — Moyens et activités

1. Pour atteindre son objet, le Circulus peut notamment :

- conduire des recherches fondamentales, appliquées, interdisciplinaires, comparatives et participatives;
- effectuer des revues de littérature, de normes, d'architectures, de méthodes, de jurisprudence, de politiques et de pratiques professionnelles;
- reconstruire des systèmes historiques à partir de code source, conceptions, procédures, archives, rapports, entretiens et artefacts opérationnels;
- collecter des observations de praticiens selon des protocoles de consentement, confidentialité, attribution et discipline des claims;
- préparer des field notes, working papers, evidence notes, bridge papers, synthèses, indices, protocoles de mesure et publications techniques;

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

- développer des taxonomies, cartes fonctionnelles, ontologies, métriques, modèles de maturité, matrices de comparaison et référentiels de recherche;
- organiser des dialogues, ateliers, séminaires, conférences, groupes de lecture, observatoires et communautés de pratique;
- développer des prototypes, simulations, benchmarks et pilotes bornés lorsque les preuves, ressources et droits le permettent;
- publier des modèles, données, code ou architectures en open source lorsque cela sert l'intérêt public et respecte les droits applicables;
- maintenir des registres de publications, preuves, hypothèses, corrections, chercheurs, praticiens, contacts et relations institutionnelles;
- collaborer avec des universités, laboratoires, institutions publiques, organisations internationales, associations professionnelles, organismes de normalisation et entreprises;
- préparer des demandes de financement, conventions de recherche, contrats, licences ou instruments de coopération par les autorités compétentes de la Societas;
- former et accompagner des chercheurs, praticiens, organisations et communautés sur les méthodes développées, sans présenter la formation comme certification lorsque celle-ci n'existe pas;
- préserver les sources, versions, données, code, modèles et preuves nécessaires à la reproductibilité, la correction et la continuité scientifique.

Article 9 — Architecture intellectuelle intégrée

1. Le Circulus organise son corpus autour d'une chaîne de provenance et de recherche : implémentations et pratiques de terrain; récupération des preuves, du code et des traces; archive fondatrice; reconstruction des capacités d'orchestration; Structural Awareness; programmes, séries et architectures spécialisées.

Implémentations historiques → preuves et provenance → reconstruction des capacités → Structural Awareness → Regime Awareness, Human Intelligence Debt, AI Operational Integrity Architecture et AI Integrity Management

2. Structural Awareness constitue l'axe intellectuel commun. Elle désigne la capacité de voir suffisamment la structure réelle d'un système — dépendances, contributions, contraintes, éléments porteurs et contexte — pour agir sans détruire les capacités qui soutiennent son fonctionnement.

3. Regime Awareness constitue sa composante dynamique de validité contextuelle et de détection de transition.

4. Les quatre séries Cost of Clarity, Attribution Gap, Human Intelligence Gap ou Human Intelligence Debt, et Informational Friction étudient des mécanismes distincts mais reliés de perte d'information, d'attribution, de capacité humaine et de cohérence systémique.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

5. AI Operational Integrity Architecture étudie l'architecture de contrôle autour des systèmes d'IA. AI Integrity Management étudie la fonction organisationnelle, les responsabilités et la coordination entre domaines.

6. Les lignes sont connectées mais non interchangeables. Chacune conserve son objet, son niveau de preuve, ses publications, ses responsabilités et sa feuille de route.

Article 10 — Programmes, séries et initiatives internes

1. Le Circulus reconnaît initialement les programmes, séries et workstreams suivants, sans leur conférer une personnalité juridique ou un statut de Circulus distinct :

Programme ou série	Champ principal
AI Integrity Management	Initiative principale et objectif institutionnel du Circulus; définition du champ, cartographie institutionnelle, étude des fonctions, responsabilités, interfaces et modèles de coordination.
Structural Awareness Programme	Programme-ombrelle reliant diagnostic structurel, récupération de capacités, dépendances, attribution, validité contextuelle et intervention responsable.
Regime Awareness in Adaptive Systems	Recherche sur la détection de changement de régime, la suffisance contextuelle, les fenêtres sémantiques, les garde-fous, buffers et décisions sous transition.
AI Operational Integrity Architecture	Comparaison des architectures combinant cœurs statistiques, enveloppes déterministes, monitoring, garde-fous, supervision humaine, escalade et responsabilité organisationnelle.
Adaptive Integrity	Direction de recherche ouverte sur l'adaptation des contrôles, les invariants, l'abstention, la dégradation contrôlée, le transfert de contrôle et l'audit de l'adaptation.
Human Intelligence Debt and Transformation Readiness	Programme regroupant les questions de capacité cognitive humaine, travail compensatoire, information de transformation, attribution et friction.
The Cost of Clarity	Série sur le coût, le risque et la suffisance de l'information requise pour décider et transformer.
The Attribution Gap and Capability Loss	Série sur la divergence entre dépendance structurelle et reconnaissance, propriété, budget ou crédit formels.

TRANSCENDIT • BE INTEGRAL • MAKE IT INTEGRAL
THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

Programme ou série	Champ principal
Human Intelligence Gap / Human Intelligence Debt	Série sur l'écart entre la contribution humaine possible et celle réellement disponible lorsque les personnes absorbent les défauts structurels et informationnels.
Informational Friction	Série sur la divergence entre cartes formelles et flux réels, ainsi que sur les boucles de contrôle qui peuvent déformer le système gouverné.
Orchestration Capabilities and Historical Systems	Ligne de réception, préservation, reconstruction, comparaison et évolution de GEPLAN, xSeil, Phylons, AICM et d'autres systèmes ou pratiques historiques apportés par des membres à la Societas; le Circulus n'en revendique pas la propriété.
Observatory and Community Architecture	Architecture progressive de newsletter, communauté d'observateurs, dialogues et contributions, soumise à consentement, capacités réelles et règles de publication.

2. Le Consilium Societatis peut, par résolution, créer, reconnaître, fusionner, renommer, transférer ou clôturer des initiatives internes, ou transformer une initiative en Circulus distinct lorsque les conditions institutionnelles sont réunies.

3. Une publication ou un domaine ne suffit pas à constituer une initiative normative. Son statut doit être identifiable dans la Liste maîtresse des documents et registres.

Article 11 — Évolution et division future du Circulus

1. Tegrity.AI demeure l'ombrelle commune tant que les lignes spécialisées ne disposent pas de la maturité nécessaire à une gouvernance séparée.

2. Une division future peut notamment conduire à des Circuli ou groupes spécialisés en Structural and Regime Awareness; AI Integrity Management; AI Operational Integrity Architecture; Human Intelligence Debt and Transformation Readiness; et Frontier Research and Historical Systems.

3. La séparation n'est autorisée que lorsque la structure proposée possède un mandat défini, un responsable, une communauté externe minimale, un corpus de publications contrôlé, des règles de preuve et de claims, des ressources proportionnées et un accord de relation avec les autres Circuli.

4. La division ne doit pas fragmenter silencieusement les archives, la propriété intellectuelle, les responsabilités, les publications ou les relations institutionnelles. Un plan de migration et de Nexus est obligatoire.

5. La création d'un nouveau Circulus relève du Consilium Societatis conformément aux Statuta Societatis.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

Article 12 — Relations avec Frontier2, IMSV.org et les autres Circuli

1. Tegrity.AI coopère avec IMSV.org et les autres Circuli de la Société sans prétendre remplir silencieusement leurs mandats.

2. Frontier2 est une initiative institutionnelle coordonnée, à ce stade, par Tegrity.AI en conjonction avec IMSV.org. Tegrity.AI assure principalement la coordination scientifique, la reconstruction technique, l'interprétation des systèmes historiques et les dialogues de recherche; IMSV.org assure le raccordement au vecteur institutionnel de la Societas, aux Principes de recherche et développement, aux Politiques applicables, à la gouvernance de l'écosystème et aux relations transversales.

3. Dans cette architecture conjointe, Frontier2 constitue le guichet institutionnel coordonné pour l'archive, la provenance, l'attribution et l'examen institutionnel des cas historiques GEPLAN, xSeil, AICM et des autres cas qui lui sont attribués. Tegrity.AI et IMSV.org utilisent les preuves contrôlées et coordonnent leurs démarches afin d'éviter les doubles contacts, les mandats concurrents et les affirmations incompatibles auprès des organisations historiques.

4. Les cas fondateurs qui ont motivé la recherche sont présentés hors concours dans tout mécanisme futur de qualification. Ils ne sont ni auto-certifiés ni évalués par le Circulus comme s'il était un tiers indépendant.

5. LatinoEmpresa peut assurer la transmission publique accessible de travaux de Tegrity.AI, tandis que le corpus scientifique canonique demeure sous le contrôle documentaire du Circulus responsable.

6. Totonacapan.org peut apporter des cas, méthodes et questions concernant les savoirs ancestraux, les communautés de pratique et l'interaction humain-technologie, sans que Tegrity.AI revendique la représentation de ces communautés.

7. Le Circulus coordonne les relations, publications et programmes transversaux avec les autres groupes afin d'éviter les versions concurrentes, les doubles contacts et les affirmations institutionnelles incompatibles.

Article 13 — Participants et qualités institutionnelles

1. Le Circulus peut réunir des Cives Societatis, contributeurs intégrés ou externes, chercheurs, praticiens, ingénieurs, architectes, juristes, éthiciens, experts en sécurité, responsables de gouvernance, spécialistes des facteurs humains, représentants institutionnels, étudiants et organisations participantes.

2. La participation au Circulus ne confère pas automatiquement la qualité de Civis Societatis ni un droit de vote à l'Assemblée générale de la Societas.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

3. Les catégories de participation, droits, obligations, admissions, suspensions et sorties peuvent être précisées par une norme propre au Circulus approuvée conformément aux Statuta Societatis.

4. Le statut d'observateur, abonné, personne contactée, répondant, participant à un dialogue, adviser, candidate collaborator, contracted researcher ou formal partner doit rester distinct et documenté.

5. La participation d'une personne morale ne crée pas une relation de partenariat, mandat, agence, coentreprise ou affiliation au-delà de l'instrument qui la régit.

6. La publication du nom, de l'image, de la biographie, de l'affiliation ou de la participation d'une personne requiert le consentement applicable et l'enregistrement du niveau d'attribution autorisé.

Article 14 — Autorité du Circulus et relations institutionnelles

1. Le Circulus dispose d'une autorité institutionnelle fonctionnelle dans le champ défini par la présente Charta.

2. L'autorité du Circulus, exercée par son responsable désigné ou par un organe valablement constitué, peut établir, maintenir et développer des relations institutionnelles avec des tiers au nom de Tegrity.AI et, dans le cadre de son mandat, au nom de The Integral Management Society.

3. Cette faculté comprend notamment la prise de contact, la présentation institutionnelle, la participation à des réunions, conférences et consultations, la préparation de contributions, la facilitation de coopérations, la négociation exploratoire, la coordination d'initiatives et la représentation institutionnelle non contractuelle.

4. L'exercice de cette autorité doit rester conforme aux objectifs du Circulus, aux Statuta Societatis, aux décisions du Consilium Societatis et aux limites du mandat reçu.

5. Toute relation institutionnelle significative, tout engagement envisagé, toute déclaration sensible, toute proposition de partenariat et toute négociation susceptible de créer une obligation doivent être communiqués aux organes compétents de la Societas dans un délai raisonnable.

6. Le Circulus tient un registre proportionné des relations institutionnelles, comprenant selon les cas les interlocuteurs, dates, objet, documents, statuts exacts, engagements envisagés, consentements, suites et responsabilités.

7. La capacité d'engager juridiquement la Societas, de signer un contrat, d'accepter une obligation financière, de transférer des droits, de concéder une licence, de créer une exclusivité ou de prendre un engagement de longue durée reste soumise aux Statuta Societatis, aux pouvoirs de signature et aux normes d'approbation applicables.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

8. Lorsque des organes indépendants du Circulus auront été institués, une norme spécifique déterminera les seuils, formes d'approbation, signatures, délégations, consultations, notifications, contrôles et conditions de validité des engagements.

9. Dans l'attente de cette norme spécifique, les engagements juridiquement contraignants sont approuvés et signés selon les règles générales de la Societas.

Article 15 — Responsable du Circulus

1. Tant qu'aucun Consilium Circuli n'est constitué, le Circulus est placé sous la responsabilité du Consilium Societatis ou d'un Curator, Director, Research Lead ou responsable expressément désigné par celui-ci.

2. Le responsable assure la coordination, la conservation des registres, la communication avec la Societas, le suivi des programmes, la préparation des rapports, la discipline de publication et le respect de la présente Charta.

3. La désignation précise la durée, le champ, les limites, les obligations de rapport et les pouvoirs de représentation.

4. Le responsable ne peut modifier seul la présente Charta ni se conférer des pouvoirs non délégués.

Article 16 — Consilium Circuli

1. Un Consilium Circuli peut être créé uniquement par résolution expresse du Consilium Societatis.

2. La résolution de création définit au minimum : la composition; les conditions de nomination et révocation; la durée; les compétences; les pouvoirs de représentation; les règles de quorum et décision; les obligations de rapport; les conflits d'intérêts; les limites financières; et les relations avec le Consilium Societatis.

3. Le Consilium Circuli ne remplace ni l'Assemblée générale ni le Consilium Societatis.

4. Il exerce exclusivement les compétences qui lui sont attribuées et demeure soumis à la supervision de la Societas.

5. Le Consilium Societatis peut modifier, suspendre, renouveler ou dissoudre le Consilium Circuli conformément aux Statuta Societatis et à la résolution de création.

Article 17 — Conventio Circuli ou assemblée du cercle

1. Une Conventio Circuli, ou assemblée du cercle, peut être instituée uniquement par résolution expresse du Consilium Societatis.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

2. La résolution définit la composition, les catégories participantes, les droits de parole et de vote, les matières consultatives ou décisionnelles, les convocations, le quorum, les majorités, les procès-verbaux et le rapport avec les organes de la Societas.

3. La Conventio Circuli n'est pas l'Assemblée générale de la Societas et ne peut exercer les compétences réservées à celle-ci.

4. En l'absence de résolution de création, aucune assemblée autonome du Circulus n'est présumée exister.

Article 18 — Groupes de travail, programmes et fonctions

1. Le Circulus peut constituer des groupes de travail, comités techniques, séries, programmes, observatoires, projets, réseaux et fonctions opérationnelles.

2. Ces structures ne disposent pas de personnalité juridique et restent intégrées au Circulus.

3. Leur mandat, responsables, durée, livrables, ressources, conditions de clôture et obligations de rapport doivent être définis de manière proportionnée.

4. Les fonctions peuvent notamment comprendre Circle Lead, Research Director, Programme Lead, Series Editor, Evidence Custodian, Technical Lead, Institutional Liaison, Data Steward, Ethics or Human Factors Lead et autres dénominations adaptées.

5. La création d'une fonction ne confère pas automatiquement un pouvoir de signature ou de représentation générale.

6. Les groupes consultatifs, reviewer pools ou communities of practice ne deviennent pas des organes de gouvernance par leur seule participation.

Article 19 — Recherche, preuve et discipline des affirmations

1. Le Circulus distingue au minimum : mécanisme field-proven; reconstruction fondée sur code ou artefacts; reconstruction historique; observation de praticien; résultat expérimental; hypothèse; conjecture; question ouverte; et proposition institutionnelle.

2. Une publication doit identifier son titre exact, série, statut, Editio, période de recherche, date de publication, auteurs et rôles, base de preuve, statut des claims, entité d'attribution, statut de propriété intellectuelle, URL canonique et prochaine étape.

3. Une relation, réunion, commentaire ou intérêt ne doit pas être présenté comme validation, partenariat, endossement, certification ou collaboration formelle sans preuve correspondante.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

4. Le Circulus ne présente pas AI Integrity Management, Structural Awareness, Regime Awareness ou Adaptive Integrity comme disciplines externes établies tant que l'adoption indépendante n'est pas démontrée.

5. Les mécanismes d'orchestration éprouvés dans certains systèmes ne valident pas automatiquement une formulation mathématique ou universelle.

6. Le terme « pre-agentic » est une interprétation rétrospective et non la catégorie historique originale des systèmes concernés.

7. Les formulations quantum ou quantum-inspired sont présentées comme voies de recherche, formulations candidates ou work packages, non comme avantage quantique démontré sauf preuve spécifique.

8. Le Circulus publie les corrections, limites, conflits de preuves et résultats négatifs de manière proportionnée.

Article 20 — Référentiels, standards, assurance et certification

1. Le Circulus peut étudier, comparer et proposer des référentiels, contrôles, taxonomies, mesures et procédures d'évaluation dans son champ.

2. La présente Charta ne constitue pas Tegrity.AI en organisme de normalisation, d'accréditation, de certification ou d'évaluation de conformité.

3. Aucun paper, dialogue, rubric, benchmark, review ou résultat du Circulus ne constitue une certification ou qualification, sauf création ultérieure d'un mécanisme expressément autorisé, séparément gouverné et clairement déclaré.

4. La coopération avec un organisme de normalisation, de certification ou de conformité ne permet pas d'affirmer que cet organisme valide le corpus ou participe au Circulus sans accord explicite.

5. Le Circulus n'est pas le Circulus d'Intégrité statutaire chargé de l'éthique, des différends ou de fonctions quasi-juridictionnelles. Toute attribution de telles compétences exige une décision expresse de la Societas et, lorsque nécessaire, l'adhésion des personnes concernées.

Article 21 — Custodia, propriété intellectuelle et actifs techniques

1. Le Circulus peut recevoir en custodia, dépôt, apport, contribution ou mandat de recherche des archives, code source, modèles, données, conceptions, diagrammes, procédures, preuves, publications, méthodes, prototypes et autres actifs techniques appartenant à des membres ou à des tiers, notamment afin de les préserver, étudier, reconstruire, comparer et faire évoluer dans les limites des droits reçus.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

2. La custodia n’emporte pas automatiquement transfert de propriété, cession de droits, licence commerciale, autorisation de publication ou incorporation définitive au patrimoine de la Societas.

3. Chaque actif significatif doit être inscrit de manière proportionnée avec sa provenance, titularité connue ou alléguée, restrictions, droits reçus, conditions d’accès, publication, recherche, sécurité, conservation, restitution et exploitation éventuelle.

4. Le Circulus ne peut promettre davantage de droits qu’il n’en a effectivement reçus.

5. Les actifs utiles à la société et dépourvus d’intérêt économique spécial réel peuvent être préservés, documentés ou publiés de manière responsable conformément aux Principes applicables.

6. Lorsqu’un intérêt économique spécial réel existe, la recherche ouverte, la custodia, la titularité, la licence et l’exploitation commerciale sont séparées dans des instruments spécifiques.

7. GEPLAN, xSeil, Phylons, AICM et les autres systèmes ou capacités historiques ont été apportés par des membres à la Societas pour leur préservation, leur étude, leur reconstruction, leur comparaison et leur évolution. Ils ne sont pas des biens propres de Tegrity.AI. Le Circulus exerce uniquement les droits de custodia, recherche, documentation, publication, expérimentation ou évolution qui lui ont été valablement confiés; leur propriété, titularité, droits d’usage et éventuelle exploitation demeurent déterminés par les actes, registres et instruments applicables.

Article 22 — Données, sécurité, confidentialité et consentement

1. Les données personnelles, données d’organisation, données opérationnelles, modèles, journaux, code, incidents et informations sensibles sont traités conformément au droit applicable et aux règles de la Societas.

2. Le Circulus applique la minimisation, la séparation des identifiants, les accès limités, le chiffrement proportionné, la journalisation, la conservation contrôlée, la suppression ou restitution et la gestion des incidents.

3. Les données ou preuves reçues pour une revue déterminée ne peuvent être réutilisées pour une autre finalité sans base juridique, autorisation ou compatibilité documentée.

4. Les personnes et institutions doivent pouvoir identifier le niveau de publicité, attribution et communication autorisé.

5. Les recherches impliquant des données biologiques, biométriques, de santé, de surveillance, de travailleurs, de consommateurs ou d’infrastructures critiques requièrent des contrôles renforcés et, lorsque pertinent, une revue éthique ou juridique indépendante.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

6. La sécurité de l’archive et des systèmes de recherche fait partie de l’intégrité scientifique et institutionnelle.

Article 23 — Intégrité humaine, droits et conditions de travail

1. Le Circulus analyse les effets des systèmes sur l’autonomie, la dignité, les droits, la compétence, la charge cognitive, la responsabilité et les possibilités d’action des personnes.

2. La supervision humaine n’est pas présumée effective du seul fait qu’une personne figure dans une boucle de décision. Elle doit disposer d’information, de temps, d’autorité, de compétence et d’options d’intervention réelles.

3. Le Circulus étudie les situations où l’IA ou l’automatisation transfère silencieusement aux personnes la vérification, la réconciliation, la surveillance, la responsabilité ou l’absorption des exceptions.

4. Les indicateurs de Human Intelligence Debt, HICT, HICR, Human Intelligence Density et autres métriques restent des instruments de recherche dont les définitions et limites doivent être contrôlées.

5. Les recherches et interventions doivent éviter la déqualification, l’effacement de la connaissance tacite, l’attribution injuste, la manipulation, la discrimination, la surveillance disproportionnée et la création de responsabilités sans pouvoir correspondant.

Article 24 — Intégrité institutionnelle, conflits d’intérêts et indépendance

1. Le Circulus agit dans l’intérêt de la Societas et de sa mission de recherche d’intérêt public, sans contrôle par un fournisseur, une entreprise, une administration, un financeur ou une école de pensée.

2. Les conflits d’intérêts réels, potentiels ou apparents doivent être déclarés, enregistrés et gérés.

3. Toute personne agissant simultanément pour la Societas, une entreprise liée, un client, un fournisseur, une université, un organisme de conformité ou un titulaire de droits identifie la capacité dans laquelle elle intervient.

4. Les financeurs, sponsors, partenaires ou commanditaires ne peuvent modifier les résultats scientifiques, supprimer les limites ou transformer leur contribution en validation implicite.

5. Les personnes liées à un cas, un actif ou une activité commerciale s’abstiennent de toute décision présentée comme indépendante lorsque leur conflit est matériel.

6. Le Circulus maintient la séparation entre recherche fondationnelle non lucrative, exécution subventionnée, études payantes, productisation, licences et implémentation.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

Article 25 — Non-lucrativité et frontières avec l’activité appliquée ou commerciale

1. Le Circulus poursuit des objectifs non lucratifs et d’intérêt public dans le cadre de la Societas.

2. La recherche fondationnelle, les publications ouvertes, les field notes, les dialogues de recherche et l’archive relèvent de la Societas et de Tegrity.AI selon leur attribution exacte.

3. Les études payantes, demandes de subventions commerciales, productisation, logiciels, licences, coordination commerciale et implémentations relèvent d’OÜ JUBAP, JubAp.Net ou d’une autre entité désignée lorsqu’elles en assument effectivement la responsabilité.

4. Jumps & Falls et les projets appliqués tels que la route EIS RUP peuvent utiliser des fondations de recherche du Circulus, mais leurs contrats, budgets, coûts, propriété intellectuelle, personnel et claims restent séparés.

5. La recherche de la Societas ne doit pas être présentée comme ligne de coût cachée d’un projet commercial ou subventionné.

6. Aucun excédent n’est distribué à un membre ou participant en raison de sa seule qualité institutionnelle. Les services, droits, dépenses et contributions réels peuvent être rémunérés conformément aux règles applicables.

7. Le Circulus ne garantit aucun financement, résultat de marché, performance, certification, réduction de risque ou conformité réglementaire.

Article 26 — Ressources, budget et comptabilité

1. Les ressources du Circulus peuvent comprendre des allocations de la Societas, dons, legs, subventions, grants non lucratifs, contributions en nature, parrainages, revenus de publications, événements, formations, licences compatibles et autres ressources autorisées.

2. Les ressources reçues au nom du Circulus sont comptabilisées dans la comptabilité de la Societas avec une traçabilité interne adaptée.

3. Les actifs de tiers reçus uniquement en custodia ne deviennent pas des ressources propres de la Societas.

4. Le Circulus prépare un budget et un rapport d’utilisation des ressources selon les exigences du Consilium Societatis.

5. Les dépenses admissibles peuvent comprendre domaines et hébergement, développement web, édition, traduction, diagrammes, médias, logiciels et dépôts, littérature et bases de données, voyages scientifiques, conférences, honoraires de chercheurs et consultants, conseil juridique et PI, DOI et publication, préparation de données, sécurité, conservation documentaire et coordination.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

6. Chaque coût est rattaché à un workstream défini, à la bonne entité juridique, à une preuve d'exécution, à une facture et un paiement, à une période et à une allocation non lucrative ou commerciale.

7. Les dépenses mixtes, inter-entités ou liées à plusieurs programmes font l'objet d'une allocation documentée et ne peuvent être imputées deux fois.

Article 27 — Registres, publications et contrôle documentaire

1. Le Circulus applique la Procédure de contrôle des documents, registres, lignages et Corpora Normarum de la Societas dans son Editio la plus actuelle applicable.

2. Il maintient, selon ses besoins, un registre des décisions, participants, relations institutionnelles, publications, hypothèses, preuves, code et actifs en custodia, droits, données, projets, risques, conflits, ressources, consentements et corrections.

3. Chaque document normatif, scientifique ou sensible doit identifier son Editio, statut, propriétaire, Curator, approbation, Exemplar Authenticum, Nexus et lignage.

4. La taxonomie de publication distingue notamment foundational paper, working paper, field notes, evidence note, measurement companion, bridge paper, synthesis and index, technical reconstruction, historical case, roadmap, project brief, publication page, planned paper et open research question.

5. Une nouvelle Editio ne supprime pas silencieusement l'historique. Le déplacement d'un contenu vers une autre série, un autre site ou un autre Circulus conserve le titre, la provenance, le statut de preuve, l'attribution et l'historique des versions.

6. Aucune édition future ne peut réduire le corpus à des formulations génériques telles que « recherche IA », « articles » ou « groupe de travail » sans conserver la traçabilité des lignes, séries, cas, relations, preuves et responsabilités.

Article 28 — Rapports, transparence et communication aux organes de la Societas

1. Le Circulus prépare au minimum un rapport périodique sur ses recherches, publications, programmes, relations institutionnelles, actifs, ressources, risques, conflits, résultats négatifs et événements significatifs.

2. Le responsable ou Consilium Circuli communique au Consilium Societatis les informations nécessaires à la supervision, à la comptabilité, à la conformité, à la gestion des droits et à la représentation cohérente de la Societas.

3. Les organes de la Societas peuvent demander à tout moment un état, un registre, une explication ou une mesure corrective.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

4. La transparence publique porte prioritairement sur les règles, méthodes, limites, entités responsables et statuts des claims. Elle ne requiert pas la publication de données personnelles, secrets, code, incidents, négociations ou preuves confidentielles.

5. Les rapports distinguent les activités réalisées, les travaux en cours, les projets futurs, les publications, les recherches internes, les relations exploratoires, les partenariats formels et les activités des entités commerciales.

Article 29 — Normes propres au Circulus

1. Le Circulus peut proposer des normes, procédures, politiques, codes, méthodologies, protocoles et guides adaptés à son activité.

2. Une norme ne devient obligatoire que selon le mécanisme d'approbation et de Receptio applicable.

3. Les futures normes peuvent notamment régir : taxonomie des publications; niveaux de preuve; consentement et attribution; données et sécurité; revue de code; recherche avec participants humains; incidents; relations institutionnelles; engagements et signatures; open source; propriété intellectuelle; conflits; observatoire; groupes de travail; benchmarks; pilotes; et rapports.

4. Une norme propre au Circulus ne peut modifier les Statuta Societatis ni les compétences réservées aux organes de la Societas.

5. Toute norme locale divergente d'une norme partagée doit être enregistrée et réconciliée selon l'article 2.

Article 30 — Modification de la Charta

1. La présente Charta est modifiée par une nouvelle Editio approuvée par le Consilium Societatis.

2. Toute proposition de modification indique les motifs, dispositions affectées, conflits éventuels, consultations réalisées et date d'effet proposée.

3. Lorsqu'un Consilium Circuli ou une Conventio Circuli existe, il peut disposer d'un droit de proposition ou de consultation défini par sa norme de création.

4. L'Editio remplacée est conservée en archive avec son statut Substitutum.

Article 31 — Suspension, transformation et clôture

1. Le Consilium Societatis peut suspendre, réorganiser, fusionner, diviser, transformer ou clôturer le Circulus conformément aux Statuta Societatis.

2. La clôture du Circulus ne dissout pas la Societas.

3. Les ressources propres sont réaffectées à un objectif compatible de la Societas.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUCTU OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

4. Les actifs de tiers en custodia sont restitués, transférés ou maintenus conformément aux instruments applicables et aux obligations de sécurité et de préservation.

5. Les archives institutionnelles, registres, publications, preuves, décisions, consentements et historiques sont conservés.

6. Une initiative ou série peut survivre à la réorganisation du Circulus si le Consilium Societatis lui attribue un autre rattachement.

Article 32 — Entrée en vigueur

1. La présente Charta entre en vigueur après son approbation par le Consilium Societatis et son inscription dans le Registrum Receptionum.

2. Jusqu'à cette approbation, elle conserve le statut Propositum et constitue un projet de travail.

3. La version française fait foi, sans préjudice des versions anglaise et espagnole devant identifier la même Editio et le même Exemplar Authenticum.

4. Les annexes, registres, programmes et normes spécifiques peuvent avoir leur propre statut, sensibilité et cycle de vie.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

ACTE PROPOSÉ D'APPROBATION ET DE RECEPTIO

Le Consilium Societatis, après examen de la compatibilité de la présente Charta avec les Statuta Societatis, approuve la Charta Circuli Tegrity.AI, Editio [à compléter], et en effectue la Receptio dans le champ institutionnel du Circulus Tegrity.AI à compter de la date indiquée ci-dessous.

Résolution	**[référence]**
Date	[date]
Editio approuvée	[Editio]
Statut	Receptum et in vigore
Exemplar Authenticum	[emplacement ou identifiant]
Signataire 1	[nom, fonction, signature]
Signataire 2	[nom, fonction, signature]

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2

REGISTRE DES SOURCES ET NEXUS

- Statuta Societatis dans leur Editio la plus actuelle applicable.
- Procédure de contrôle des documents, registres, lignages et Corpora Normarum de The Integral Management Society.
- Principes de recherche, développement, propriété intellectuelle et coopération d'IMSV.org et Politiques 1 à 5 dans leurs Editiones applicables.
- Charta Circuli Totonacapan.org, utilisée comme modèle d'architecture institutionnelle et de contrôle normatif.
- IMSV Canonical Institutional Activity, Research, Tax and Banking Dossier.
- IMSV Consolidated Activities Report, Roadmap and Tegrity.AI Master.
- IMSV Three-Line Institutional, Research and Ecosystem Roadmap.
- IMSV 2025 Activities, Research and Institutional Development Report.
- Tegrity.AI research corpus, series pages, roadmaps, field notes, working papers, technical reconstructions and publication registers.
- Project briefs and controlled records concerning Frontier2, Regime Awareness, Cost of Clarity, Jumps & Falls and related applied-research interfaces.
- Registres d'apport, de provenance, de custodia et de droits relatifs aux systèmes historiques contribués par les membres.

Note d'interprétation

La présente Charta organise le Circulus et consolide son mandat à partir des sources institutionnelles disponibles. Elle ne transforme pas automatiquement les programmes, publications, relations, hypothèses ou systèmes historiques apportés par les membres en normes, partenariats, validations, certifications ou propriétés de Tegrity.AI. Le Circulus est le cadre de recherche et de custodia désigné; le statut des actifs, droits et responsabilités demeure celui qui résulte des registres, preuves, actes, décisions et Editiones applicables.

NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.2